Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 131 (2005)

Heft: 19: Implanter AlpTransit

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RECUEIL DES NORMES ET PLANIFICATION FINANCIÈRE

Réunie les 26 et 27 août à Berne pour son deuxième séminaire de réflexion 2005, la direction de la **sia** a notamment débattu de deux objets essentiels pour l'avenir de la société : l'orientation à donner aux futurs travaux de normalisation et les perspectives financières de la **sia**.

Parmi les objectifs que la direction s'est fixés, figure celui de profiler la **s i a** comme l'association professionnelle de référence dans les domaines qu'elle représente. Dans cette optique, le président Daniel Kündig a insisté sur l'importance de soumettre clairement toutes les activités de la société, de ses sections, groupes professionnels et sociétés spécialisées à cette aspiration commune. Comme l'a fait remarquer Alfred Hagman, il s'agit-là d'un but qui concrétise aussi la volonté des responsables de soutenir les membres de la société.

Reconnaissance professionnelle et honoraires

Sur le front des qualifications professionnelles, quelques signaux politiques encore ténus émanant de la Berne fédérale semblent montrer que les requêtes de la **sia** en faveur d'une reconnaissance officielle des ingénieurs et architectes commencent à être mieux comprises. Il est essentiel que les

maîtres de l'ouvrage disposent d'offres d'honoraires transparentes et comparables en matière de prestations d'étude, ce qui implique que les milieux concernés ainsi que les principaux mandants au service des pouvoirs publics soutiennent les nouvelles méthodes élaborées par la sia pour le calcul des honoraires. Une enquête commandée par la sia au printemps a heureusement révélé une large acceptation de ces nouveaux principes. Une lettre d'information ciblée - accompagnée d'un courrier cosigné par le directeur de la Conférence des organes fédéraux de la construction (KBOB) - sera envoyée aux responsables concernés de Confédération, des cantons et des villes pour leur rappeler les changements intervenus au niveau des honoraires et les rendre attentifs aux nouvelles options qui en découlent. Les maîtres de l'ouvrage professionnels du secteur privé seront également contactés et les membres bureaux de la sia à nouveau informés.

Formation professionnelle et recherche appliquée

Un besoin de clarification demeure en ce qui concerne la Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG). Il en va de même pour la politique de formation que la **sia** entend soutenir, un nivellement par le bas n'étant aucunement souhaitable. Quant aux activités de recherche, la création de la fondation pour la recherche sur les concours est prévue pour début 2006. Actuellement, la plate-forme « Avenir de la construction » s'occupe prioritairement de recherche appliquée à la construction, ce qui l'a amenée à déposer cette année une demi-douzaine de projets auprès de l'agence fédérale pour la promotion de l'innovation (CTI). Cela souligne l'importance d'un domaine de recherche, dont le soutien doit aussi être perçu comme rentable aux yeux des politiciens.

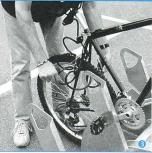
Normes et règlements, une activité centrale

Les travaux de normalisation de la sia s'inscrivent dans un contexte diversifié, touchant de multiples intérêts qui relèvent à la fois de la recherche et du développement, de l'exercice professionnel et de l'environnement économique. Fondamentalement axées sur l'obtention de résultats, les normes de la sia évitent la prescription de détails techniques. Les expériences faites au cours des dernières années plaident en faveur d'une définition claire des objectifs et d'une pondération des thèmes traités. Hansjörg Leibundgut préconise l'examen systématique des facteurs entraînant l'élaboration d'une nouvelle norme. Il s'agit en effet de juguler

Mobilier parfait pour l'extérieur







Le numéro 1 suisse présente:

- Techno abri modulaire, livrable également avec portes coulissantes
- 8 BWA bausystem® raffiné et intemporel, conçu par des architectes
- PedalParc® tout simplement sûr et génial

Systèmes pour parcs à vélos, toitures et blocages innovants

Velopa AG

Limmatstrasse 2, Postfach CH-8957 Spreitenbach

le foisonnement des normes, d'en repérer rapidement les effets rétroactifs et d'instaurer des procédures de suivi mûrement réfléchies. Daniel Kündig fait remarquer que la politique normative entérinée par les délégués de la sia définit les missions essentielles des rédacteurs de normes, tandis que les options politiques sousjacentes font de leur élaboration une affaire complexe. La tâche s'apparente souvent à un exercice d'équilibrisme entre intérêt politique et résultats scientifiques. Des critères seront donc développés pour évaluer les projets relevant de domaines centraux et de thèmes marginaux. A cette fin, les commissions sectorielles des normes établiront des principes de base destinés à servir de guides et à fournir un éventail d'outils aux rédacteurs. La politique normative de la sia doit constamment être réévaluée et elle constituera un des objets principaux du premier séminaire de la direction en 2006.

Planification financière à moyen terme

Dans plusieurs domaines budgétaires - dont les cotisations des membres et les dépenses prévisibles à long terme par exemple -, les perspectives financières de la sia s'inscrivent dans un développement linéaire. Markus Bühler a rappelé que l'évolution est aussi tributaire des bénéfices réels que la sia retire de ses projets et investissements. Si le financement de grands projets tels que les Swisscodes peut certes déboucher sur des rentrées réjouissantes, il entraîne aussi des frais annexes en publicité, RP et autres, sans commune mesure avec des actions plus modestes. En ce qui concerne les revues, c'est l'évolution du marché publicitaire qui conditionne l'essentiel des recettes. Cela étant, il est clair que la sia se doit de conserver ces supports d'information permanents et réguliers, rehaussés par des contributions scientifiques de qualité, à côté de sa présence sur Internet. Pour la société dans son

ensemble, il importe de continuer à disposer de suffisamment de moyens pour planifier et mettre en œuvre des projets d'envergure dans les années à venir. L'affectation des ressources personnelles et financières doit donc être réexaminée et optimalisée si nécessaire

Charles von Büren, communication et éditions SIA

Umsicht / Regards / Sgardi

A l'issue de son premier séminaire 2004, la direction avait chargé le secrétariat général de concevoir une représentation de la qualité dans l'environnement construit. Elaboré par un groupe de travail avec l'appui de deux conseillers externes, le projet a d'abord été présenté à la deuxième conférence des présidents à Neuchâtel, puis retravaillé en tenant compte des réactions enregistrées à cette occasion. Sous cette nouvelle forme, il a ensuite été montré pour la première fois aux professionnels de la branche lors de Swissbau 2005. Le concept de l'appel d'offres aujourd'hui disponible est certes ambitieux, mais c'est le prix à payer pour attirer un nombre suffisant de participations de haut niveau. Un descriptif détaillé du projet sera soumis à la direction en octobre, afin de permettre un appel d'offres au début de 2006 Une présentation inaugurale est prévue à l'occasion de la Swissbau 2007.





PLUS DE TRANSPARENCE - PLUS DE RESISTANCE CONTRE LES INTEMPERIES!

Nos VOUTES EN BERCEAU ET NOS TOITURES A DEUX PENTES forment une unité d'une esthétique parfaite.

Consultez nos spécialistes pour les éléments translucides.

REAL AG

Uttigenstrasse 128, CH-3603 Thun Tel. 033 224 01 01, Fax 033 224 01 06 info@real-ag.ch, www.real-ag.ch MULTIBAT SA CH-1052 Le Mont s. L. Tél. 021 652 77 00 Fax 021 652 77 16

Compétence garantie.



COMISSION CENTRALE DES NORMES ET RÈGLEMENTS

La commission centrale des normes et règlements (CNR) a tenu sa 25e séance le 25 août dernier. La validité des cahiers techniques devant être formellement confirmée tous les trois ans, la CNR a prolongé jusqu'à fin 2008 le cahier 2003 «Crépis, enduits et systèmes de crépis et d'enduits d'assainissement » et le cahier 2021 «Bâtiments vitrés - Confort et efficience énergétique ».

Elle a ensuite approuvé la publication des normes SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment » et SIA 381/101 « Caractéristiques des matériaux de construction » (SN EN 12524). Cette dernière remplace la norme SIA 381/1 du même nom qui remonte à 1980. Aucun recours n'est possible contre cette norme européenne.

La CNR a autorisé le lancement de quatre projets: la révision de la norme SIA 243 « Portes » datant de 1990, sous la direction de la commission des normes du bâtiment, le remaniement de la norme SIA 493.000 « Fiches de déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction » dirigé par la même commission, et la rédaction d'un nouveau cahier technique 20xx, sur les valeurs clefs pour les pompes à chaleur, chapeautée par la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment. Quant au projet moins habituel de « Standards pour l'exploitation de la forêt », mené sous la houlette de la commission pour les normes des infrastructures et de l'environnement, des questions demeurent sur la forme de cette publication, si bien que la formulation des objectifs devra faire l'objet d'une nouvelle présentation.

La CNR a également pris connaissance de cinq nouveaux projets. L'idée de confier à la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment la rédaction d'un cahier technique 20yy traitant des prestations spéciales des concepteurs en installations du bâtiment a été rejetée, car c'est à la commission 108, responsable du domaine, qu'il revient de prendre en charge un tel projet. Les quatre autres propositions ont en revanche été approuvées, soit : la révision de la norme SIA 241 « Travaux de menuiserie » qui remonte à 1988, la clarification des besoins de normalisation en matière d'énergie dans l'industrie, l'élaboration d'une norme de cohésion sur la durabilité dans l'aménagement du territoire, ainsi que la mise au point d'aides au calcul dans le domaine énergétique. Les requêtes correspondant à ces projets doivent maintenant être formulées.

A l'interne, la CNR a approuvé de nouvelles annexes aux directives R72 régissant la normalisation, pris connaissance de l'état d'avancement du plan quinquennal et débattu la question du texte qui fait foi parmi les diverses versions linguistiques des normes. La fin de la séance a été consacrée à des informations fournies par les commissions sectorielles, au rapport du groupe travaillant sur la pérennité du domaine construit en Suisse, ainsi qu'aux récents développements dans le domaine relevant de la commission pour les conditions générales dans la construction (CGC).

> Dr Markus Gehri, secrétariat général SIA



Pour le renforcement des bétons, prescrivez **STRUX**[®], la fibre synthétique de **Nouvelle Génération**

En augmentant ductilité et durabilité des bétons, tout en alliant une plus grande sécurité et facilité de mise en oeuvre, les fibres $\mathsf{STRUX}^{\textcircled{R}}$ vous garantissent qualité et longévité de vos ouvrages en béton. En substitution des armatures métalliques traditionnelles dans les domaines suivants :

- Dallages au sol
- Radiers
- Aires de stockage extérieures
- Pistes cyclables et voirie
- Parkings
- Dallages résidentiels ...

